AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0603
FR0012757854-FS0200

19 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 19 mars 2021, la Caisse de dépôt et placement du Québec (65 rue Sainte-Anne, 14ème étage, Québec, G1R 3X5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mars 2021, le seuil de 10% des droits de vote de la société SPIE SA et détenir, à cette date, 12 459 631 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 7,78% du capital et 7,00% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de la perte des droits de vote double attachés aux 12 459 631 actions SPIE alors détenues par le déclarant, par suite d'une conversion au porteur de celles-ci.

Le déclarant a précisé détenir, au 19 mars 2021, 11 547 784 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 7,21% du capital et 6,49% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 160 139 776 actions représentant 177 885 503 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de la perte des 12 459 631 droits de vote double attachés aux actions détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec le 17 mars 2021 par suite d'une conversion au porteur de celles-ci).